

La FSU une fédération de syndicats de métier

La Commission Académique Administrative d'Action Sociale

L'action sociale est mal connue dans l'Education Nationale à cause de la faiblesse des budgets et des prestations servies.

Mais elle existe dans l'Education Nationale en matière d'aide au logement, de garde d'enfants, de loisirs et aussi en cas de difficultés financières.

Des représentants de la FSU siègent dans les différentes commissions d'action sociale. Contactez-les pour faire valoir vos droits.

<http://idf.fsu.fr/-Action-sociale-.html>

Le Comité Départemental de l'Education Nationale (C.D.E.N.)

C'est la seule instance (consultative) où siègent, outre les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves et les élus des collectivités territoriales (maires, conseillers généraux).

Elle est co-présidée par le Préfet et le président du Conseil Général.

Elle est consultée sur la subvention de fonctionnement des collèges, les ouvertures et fermetures de postes dans le 1er et le 2nd degré, les modifications de carte scolaire, l'indemnité de résidence des instituteurs, les mises aux normes et travaux importants dans les collèges, la restauration scolaire...

La FSU revendique des moyens en postes et en subvention qui ne soient pas sous le signe de l'austérité et permettent aux établissements de mieux fonctionner pour répondre aux exigences de formation des élèves.

Le Comité Technique Académique (C.T.A.)

C'est le résultat du vote pour les comités techniques qui conditionne le nombre de sièges des organisations syndicales.

Le CTA est consulté sur tout ce qui touche à l'organisation de la structure Education Nationale dans l'Académie.

Il traite d'une part, du fonctionnement des établissements du second degré (lycées et LP), de la carte des formations, de la gestion prévisionnelle des effectifs premier et second degré, des emplois enseignants et non enseignants (personnels de labo, agents administratifs, assistants d'éducation...), d'autre part du plan de formation professionnelle.

La FSU, qui a obtenu la moitié des sièges en 2011, a des représentants dans chaque corps concerné.

La FSU soutient et défend les démarches et les actions menées par les collègues et les équipes pédagogiques pour obtenir des heures et pour ouvrir des postes.

Tout au long de l'année, d'instance en instance, la FSU se bat pour améliorer les conditions de travail des collègues sur notre Académie.

Votez FSU

Fédération Syndicale Unitaire

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.)

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail a pour mission de nous permettre d'améliorer nos conditions de travail et de prévenir toute atteinte physique ou psychique à notre santé au travail!

Organisation du travail et du temps de service, stress lié à l'évaluation des personnels, agressions et incivilités, nuisances sonores, vétusté et hygiène des locaux, difficultés à obtenir un matériel adapté (dont matériel informatique et logiciels), accidents de services, amiante, ... Autant de situations qui empêchent un travail de qualité et qui nuisent à notre santé au travail.

Les représentants FSU, majoritaires dans les trois départements et l'académie (17 sur 28) vous aident à faire valoir vos droits, à en obtenir de nouveaux et vous accompagneront dans les démarches relatives à vos conditions de travail auprès de votre employeur, responsable de votre santé au travail. Contactez-les : <http://www.chsct-travail-sante-fsu.fr>

Le comité technique spécial départemental (C.T.S.D.)

Il est compétent pour l'organisation des établissements d'enseignement et de formation (premier et second degré), l'organisation et le fonctionnement du service des écoles et des collèges (ouvertures et fermetures de classes, plan départemental de formation continue), la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois.

Les représentants du personnel sont désignés par les organisations syndicales à partir de la représentativité acquise aux élections professionnelles. En votant pour les syndicats de la FSU au Comité Technique Académique, vous déterminez le nombre de représentants de la FSU dans votre CTSD.

La Commission Administrative Paritaire Académique ou Départementale (C.A.P.A. ou C.A.P.D.)

La Commission Consultative Paritaire (C.C.P.)

Les CAP, commissions administratives paritaires, sont organisées par corps et de manière paritaire entre les organisations syndicales et l'administration. Elles traitent de la carrière, des mutations, de la notation, des affectations. Les élus des syndicats de la FSU, les plus nombreux examinent systématiquement l'ensemble des dossiers de tous les collègues, qu'ils soient ou non syndiqués. Ils défendent des règles communes, applicables à tous, dans un souci d'équité préservant les droits de chacun.

Les CCP, commissions consultatives paritaires, s'adressent aux personnels non titulaires. Les élus de la FSU y défendent les personnels précaires, et tout particulièrement leur réemploi à chaque rentrée.

La Commission Consultative Paritaire Académique des directeurs de SEGPA est une instance consultative qui examine les questions liées au mouvement des directeurs de SEGPA. Nos représentants y rappellent régulièrement le caractère spécifique et irremplaçable du travail effectué par ces personnels dans ces structures.



Les syndicats de la FSU

Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques
<http://www.snasub-creteil.fr/>

Syndicat National de l'Education Physique
www.snepsu-creteil.net

Syndicat National des Enseignements de Second degré
www.creteil.snes.edu

Syndicat National des Infirmier(s) Conseiller(e)s de Santé
<https://sites.google.com/site/snicscreteil>

Syndicat National des Personnels d'Inspection
<http://www.snpi-fsu.org>

Syndicat National Unitaire pour les Agents des Collectivités Territoriales et de l'Etat
www.snuacte.fr

Syndicat National des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
www.snuasfp-fsu.org

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel
www.snupefsucreteil.eclablog.com

Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs des Ecoles et PEGC
www.snuipp.fr/creteil

Syndicat National Unitaire des Personnels de Direction de l'Education Nationale
www.snupden.fsu.fr



Comment voter ?

Pour pouvoir voter, il faut commencer par ouvrir sa messagerie professionnelle (login=prenom.nom@ac-creteil.fr, mot de passe= NUMEN si c'est la 1ère fois que la boîte est ouverte))

À partir du 22 septembre

Sur le site du Ministère de l'Education Nationale (ou via le site de l'académie de Créteil), se connecter à « mon espace électeur ».
 - saisir son adresse de messagerie professionnelle comme identifiant
 - créer son mot de passe électeur puis le confirmer via un lien envoyé sur sa messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-creteil.fr).

Entre le mardi 4 et le mercredi 12 novembre

Réception de son identifiant sur le lieu de travail, en main propre et contre émargement.

Du jeudi 27 novembre 10h au jeudi 4 décembre 17h

Se connecter à la plateforme de vote grâce à son identifiant et à son mot de passe électeur. La plateforme est accessible par la page education.gouv.fr/electionspro2014

Les conditions du vote

Le vote par internet se déroule du 27 novembre 2014 à 10h au 4 décembre à 17h, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
 Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur.
 Des espaces de vote aménagés seront mis à disposition sur votre lieu de travail le 4 décembre 2014 pour voter.

Les votes à émettre

Vous êtes titulaire ?

Vous émettez quatre votes :

- ➔ Pour les deux Commissions Administratives Paritaires (CAP) vous votez pour un syndicat de la FSU.
- ➔ Pour les deux Comités Techniques (Académique et National) vous votez pour la FSU.

Vous êtes stagiaire ?

Vous émettez deux votes

- ➔ pour les deux Comités Techniques (Académique et National) vous votez pour la FSU.

Vous êtes non titulaire ou AED ?

Vous émettez trois votes :

- ➔ pour les deux Comités Techniques (Académique et National) vous votez pour la FSU.
- ➔ pour la Commission Consultative Paritaire vous votez pour la FSU.

NOTA BENE

Dans certains cas (ex.: congés longue maladie, non titulaires recrutés tardivement), à son adresse postale ou par mél
 En cas de perte de son identifiant il est possible de le récupérer en se connectant à « mon espace électeur » entre le 13 novembre et le 4 décembre à 16 h 50.

FSU

Fédération Syndicale Unitaire

Edito

La FSU, Fédération Syndicale Unitaire, et ses syndicats de métiers sont majoritaires dans l'Education Nationale. La FSU est la seule organisation syndicale qui fait siéger dans les instances des représentants de tous les métiers.

Les représentants de la FSU dénoncent sans relâche depuis janvier la sous-estimation volontaire des effectifs à scolariser dans le premier comme dans le second degré. Les conséquences sont lourdes dans notre académie qui est marquée par un fort pourcentage d'élèves en difficulté scolaire et/ou sociale : classes surchargées, déficit en personnels titulaires dû à une crise de recrutement que le ministère ne traite pas faute de moyens budgétaires, forte croissance du nombre d'agents non titulaires ces deux dernières années, conditions de travail dégradées dans les établissements, dans les services rectoraux ou départementaux. Le faible niveau de nos salaires et la baisse de notre pouvoir d'achat depuis 10 ans portent atteinte à nos conditions de vie, notamment en Ile de France où le coût du logement est particulièrement élevé.

Au plan national comme aux niveaux académique et départemental, la FSU a toujours conçu les instances (voir pages 2 et 3)) comme lieu de la défense individuelle et collective des collègues. Ces instances nous permettent aussi de faire valoir notre projet pour le service public, de nous opposer à l'austérité ou aux réformes qui dégradent l'École et notre travail au quotidien.

Du 27 novembre au 4 décembre, votez pour la FSU et ses syndicats métiers qui, présents partout sur le terrain, unissent nos professions pour la revalorisation de nos métiers et de nos salaires, pour le Service Public d'Éducation, pour la réussite de tous les élèves, quelques soient leurs origines géographiques ou sociales.

VOTEZ FSU au CT académique et Ministériel

VOTEZ pour les syndicats de métier de la FSU dans les commissions paritaires

Liste CTA
Créteil

Dominique CHAUVIN (77)

Pierre LAPERCHE (94)

Gisèle CUCO (77)

Vincent LAVALLE (77)

Yann MAHIEUX (93)

Martine CLODORÉ (93)

Marc LESVIGNES (94)

Carole POURVENDIER (93)

Jean-Pierre LHANDÉ (94)

Catherine ROUSTAN (77)

Coralie BENECH (94)

Rachel SCHNEIDER (93)

Clément DIRSON (94)

Éric SUEUR (77)

Aurélié BOCCACINI (93)

Catherine CHABAUDIE (93)

Laurence TRUBLEREAU (94)

Caroline MARCHAND (93)

Corinne WIART (77)

Ludovic LAIGNEL (94)



Avec la FSU,
pour le Service Public !

